



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 81185

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le montant des aides accordées à la presse. D'après Le magazine des contribuables, le montant annuel des aides publiques à destination de la presse française s'élève aux alentours de 2 milliards d'euros. Il peut aussi bien s'agir d'aides directes (abonnements de l'État à l'Agence France-Presse, aides à la diffusion, à la modernisation, au pluralisme de l'information, etc.) qu'indirectes (allègements fiscaux, aides sociales, aides postales, etc.). De plus, il s'avère que la vocation originelle de ces aides - la promotion de la libre et plurielle expression de pensées - ne semble pas être tenue. Il l'interroge donc sur la légitimité d'un tel montant de subventions dans un contexte de raréfaction des ressources publiques et donc de tarissement du soutien social de nos concitoyens les plus souffrants.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81185

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4236

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)